

**REUNION DU CONSEIL LOCAL de DEVELOPPEMENT (CLD) VALENCE DROME ARDECHE CENTRE  
DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2007 à SAINT LAURENT DU PAPE**

**Etaient présents :** Eliane ANDRE, Marc CHOUTEAU, Michel CHAUDY, Régis AUBENAS, Cédric CHARRIER, Olivier IBARRA, Eric MARCHAND, Gilles MAZET, Bruno PASTUREL, Jean-Daniel BALAYN, Pierre-Antoine LANDEL.

**Etaient excusés :** Michel LETANG, Jacques FRANCOIS, Boris BOUCHER, Jean-François MURJAS, Marcel HUDELOT, Jean-Louis CHOVIN, Gilbert TURC, Nicolas DARAGON.

**Assistaient :** Nadège DALLARD, Maëlys CHOMEL.

**Ordre du jour de la réunion**

- Introduction : rappel de la procédure et calendrier
- Présentation du projet de contrat PSADER : Maëlys CHOMEL, animatrice du PSADER
- Discussion
- Propositions
- Questions diverses

**1. Introduction**

La Région accompagne la mise en œuvre d'un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER). La démarche Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural a fait l'objet d'une première présentation auprès du CLD le 30 mai dernier, puis d'un avis.

Après une première présentation de la procédure auprès du CLD le 30 mai, le CLD a émis de premières préconisations à partir du diagnostic, lors d'une réunion organisée le 5 juillet dernier. Ensuite, 2 membres du CLD ont participé aux travaux de la commission chargée de l'élaboration du contrat. Enfin, après la réunion du CLD, le comité PSADER approuvera le projet définitif et transmettra le document au Conseil régional pour validation en commission régionale le 19 décembre prochain.

## **2. Présentation du projet de contrat PSADER**

**Maëlys CHOMEL** présente les principaux éléments de contenu du projet de PSADER :

Le PSADER intervient sur des projets collectifs et structurants sur l'ensemble du périmètre VALDAC. Les fiches actions qui composent ce programme d'actions sont les suivantes:

### **Axe 1 : Développer des liens entre les secteurs géographiques et économiques**

Action A : Soutenir les démarches de valorisation locale des produits du territoire (ateliers collectifs de transformation)

Action B : Encourager les approvisionnements locaux et les circuits courts

Action C : Maintenir et développer les structures d'abattage et de découpe sur le territoire

Action E : Accompagner le développement de la filière bois

Action G : Soutenir la diversification vers des activités de services et l'agritourisme (études d'opportunités)

### **Axe 2 : Assurer le renouvellement des générations agricoles et rurales**

Action H : Faciliter l'accès aux outils de production (médiation cédant-repreneurs)

Action I : Impulser une gestion cohérente du foncier (sensibilisation des décideurs locaux et animations foncières)

Action J : Connaître et accueillir les nouveaux arrivants agricoles et/ou ruraux (études)

### **Axe 3 : Valoriser et développer les rôles de l'agri-ruralité et de l'agriculture sur le maintien et l'amélioration du cadre de vie**

Action K : Valoriser les patrimoines agricole et paysager (action qui pourrait s'appuyer sur des actions du CLD)

Action M : Développer une culture forestière chez les propriétaires (journées de sensibilisation)

Action P : Soutenir la mise en place d'une ferme communale

### **Axe transversal**

Action R : Initier l'animation pour l'agriculture et le monde rural du territoire

Montant total des dépenses s'élève à 2.250.000 euros, dont 805.000 euros de subventions PSADER (taux moyen maximum de 35%).

Pour toutes questions relatives au programme d'actions du PSADER, Maëlys CHOMEL peut être jointe au SMEOV au numéro de téléphone suivant : 04.75.60.77.80.

### 3. Discussion

En introduction à la discussion, Pierre Antoine LANDEL rappelle les principaux éléments de l'avis du CLD émis en juillet 2007, à partir du diagnostic.

	<b>Agriculture et développement durable des territoires ruraux;</b>	<b>Agriculture et développement durable des territoires périurbains</b>
<b>Problèmes posés ou questions</b>	<p>Faiblesse relative du revenu agricole</p> <p>Fragilité sociale : part importante des résidences secondaires, réduction des services, manque d'habitats permanents</p> <p>Motivation très forte des jeunes pour rester au pays mais forte difficulté d'installation</p> <p>Agrandissement des exploitations au détriment des installations</p> <p>Risques d'incendies croissants</p> <p>Menaces sur la collecte laitière</p>	<p>La fragilisation de l'agriculture sur le bassin valentinois : agriculture réservoir d'espaces plus qu'activité économique.</p> <p>Effondrement de la filière fruits</p> <p>Existence d'espaces non constructibles peu valorisés par l'agriculture</p> <p>Développement d'activités économiques très demandeuses de surfaces</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Reconnaître le rôle structurant de l'agriculture dans l'aménagement du territoire de la Vallée du Rhône et dans la préservation des paysages</p> <p>Favoriser l'utilisation des produits agricoles locaux de qualité dans les cantines et la restauration collective</p> <p>N'intervenir en faveur de l'installation que lorsqu'il y a une réelle dynamique locale favorisant l'installation et non l'agrandissement ou l'extension urbaine</p> <p>Favoriser l'installation dans des activités multifonctionnelles non aidées par ailleurs</p> <p>Appuyer la mise en place d'un pôle de recherche et d'expérimentation pour l'agriculture et l'élevage de qualité en particulier biologique, économe d'emprunts et d'intrants</p> <p>Développer les liens entre les pôles urbains et les zones rurales, au travers de la recherche, de la commercialisation (vente directe, transformation des produits), développement de services (tourisme, éducation, services ...)</p>	

Quelques propositions très concrètes avaient alors été émises :

- favoriser la mise en place de comités locaux d'installation (au niveau intercommunal), permettant de favoriser les installations au détriment des agrandissements et aider des installations non éligibles à la DIJA (Dotation à l'Installation des Jeunes Agriculteurs accordée à des jeunes agriculteurs, sur la base de critères exigeants en terme de taille de l'exploitation)
- mettre en place des expérimentations foncières originales : stockage de terre dans des zones menacées par l'urbanisation, préemption des sièges d'exploitation dans l'objectif d'installer les jeunes et de créer des activités, en utilisant au maximum les nouveaux dispositifs prévus par la loi (agence foncière des collectivités territoriales).
- développer la médiation entre les différents usagers du territoire et des moments de rencontre entre les acteurs du monde rural,
- mettre en place un point de vente directe des produits du territoire sur l'espace de la gare Rovaltain.

#### **4. Réflexion et propositions**

Le CLD a constaté l'effort de concentration des crédits sur des opérations spécifiques au territoire, ne relevant pas des lignes de financement existantes. Elle souligne aussi que les actions retenues intègrent certaines des questions qui avaient été posées lors de la réunion du CLD organisée le 5 juillet dernier, comme elles prennent en considération un certain nombre de propositions formulées par ses représentants dans le cadre de la commission PSADER.

Bien évidemment, le CLD regrette la faiblesse de l'enveloppe accordée au regard des enjeux du territoire en terme de développement de l'agriculture et de gestion de l'espace rural. Il demande que tous les moyens soient mis en œuvre pour que des crédits issus des Programmes de Développement Européens (FEADER), de l'Etat et des départements viennent compléter et amplifier l'effort engagé. Il rappelle la nécessité d'une portée à connaissance du public des études réalisées, en particulier au travers du site Internet de territoire. A ce titre, l'étude foncière réalisée dans le cadre du CDRA doit être portée à connaissance rapidement, en parallèle à l'engagement des projets portant sur le foncier et l'installation.

Les membres du CLD soulignent aussi l'intérêt de relier les actions de développement agricole et rural avec celles prévues dans les autres secteurs, ainsi que les actions de rapprochement entre les agriculteurs et entreprises du territoire. A ce titre, le CLD est prêt à s'associer à des actions telles que des visites d'exploitation, des lectures de paysage, des débats sur les services, des médiations en cas de conflits. Il souligne la nécessité d'une participation de l'appui technique au dispositif de charte d'animation territoriale visant à coordonner les appuis techniques sur l'ensemble du territoire. Enfin, les membres du CLD ont rappelé la proposition de Groupements d'employeurs intersectoriels formulée dans le cadre du Contrat Territorial Emploi Formation.

Le CLD rappelle l'ampleur des problèmes de maintien de l'agriculture sur la plaine valentinoise, qui résulte de l'effondrement de la filière fruitière et de la gestion anarchique du foncier. Ils s'interrogent sur la contradiction entre les volontés de développement local sur le territoire VALDAC et le développement intense des zones de logistique et des centres commerciaux sur le bassin valentinois, en opposition avec l'objectif d'une campagne vivante

et d'une agriculture de qualité. Cette situation souligne le défaut de gouvernance de la plaine de Valence, ainsi que l'inadéquation entre les besoins financiers et les possibilités offertes par le PSADER. Les membres du CLD soulignent par exemple la nécessité d'associer les représentants de l'agriculture à la construction du grand projet ROVALTAIN et rappellent l'intérêt que présenterait un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le Territoire.

## **5. Organisation de la phase opérationnelle du CDRA**

Pierre-Antoine LANDEL a été informé des propositions du comité de pilotage du CDRA, visant à définir le mode d'instruction des dossiers. Un certain nombre de dossiers urgents devront être validés avant la fin 2007, un comité de pilotage pourrait donc être organisé avant fin décembre pour une première programmation.

### **Rappel sur le processus d'instruction des dossiers :**

Les porteurs de projet s'adressent aux animateurs thématiques du CDRA qui les accompagnent dans le montage des projets et procèdent à l'instruction des dossiers.

### **Comité technique**

Un comité technique est organisé : il rassemble les animateurs thématiques du CDRA et les financeurs (RRA, CG, PNR, DDA) et éventuellement des personnes ressources possédant une expertise dans un domaine donné nécessaire à l'examen des dossiers. Aucune représentation territoriale n'est prévue. Le comité technique émet des observations sur le fond du dossier au regard des actions du CDRA et des financements complémentaires. Un comité technique élargi aux représentants techniques des territoires (communes et Communautés de communes) sera réuni une fois par trimestre pour des points d'info sur le CDRA.

## □ Les COMITES d'AVIS THEMATIQUES

Au sein du comité de pilotage sont organisées 7 commissions d'élus :

- Economie/emploi/formation
- Tourisme
- PSADER
- Culture patrimoine
- Santé services à la personne
- Sport
- Aménagement de l'espace

Les élus du comité de pilotage siègent dans **ces comités d'avis thématiques** ainsi **qu'un membre du CLD**. Elles sont pilotées par les vice-Présidents en charge des thématiques. Ces comités pourront, s'ils le souhaitent, ouvrir la possibilité aux porteurs de projet de venir présenter leur projet en personne pour certains dossiers. Les 7 comités d'avis de réunissent en amont du comité de pilotage et rendent un avis sur chaque dossier CDRA concernent leur champ thématique.

Le membre délégué du CLD peut, s'il le juge nécessaire, prendre l'avis du CLD sur certains dossiers stratégiques pour le développement du territoire.

## □ Comité de pilotage

Un comité de pilotage CDRA sera organisé tous les deux mois. Il rendra l'avis final sur les dossiers.

## Les commissions thématiques

Les commissions thématiques qui existaient et qui rassemblent les acteurs du territoire seront réunies une fois par trimestre pour réaliser des points d'étape sur les principaux dossiers, les actions du CDRA et préparer les avenants. D'autres groupes thématiques pourront venir en appui et complément des commissions : services aux personnes, patrimoine ...

Cette proposition reconnaît le rôle potentiel du CLD dans la procédure d'instruction des dossiers, au travers de la participation aux comités d'avis thématiques. Cela implique la désignation d'un délégué (et si possible d'un suppléant) pour la commission d'avis thématique PSADER.

Olivier IBARRA a accepté de remplir cette mission, dans l'attente d'une candidature complémentaire, qui permettrait la constitution d'un binôme. Pierre-Antoine LANDEL propose que les déplacements des délégués du CLD pour la participation à ces réunions de comités d'avis thématiques, soient pris en charge au travers du budget du CLD.

Fait le 12 novembre 2007

Pierre-Antoine LANDEL